

Motion des conseillers Bays, Leyvraz, Mamin

R

18 JUN 2014

Pour une réhabilitation de la route des Deux-Villages et de la route d'Hauteville
intégrée dans un plan communal de mobilité et de circulation

Dossiers.....
GED.....
canévas PV.....
10.01.06
archivé

Introduction

Le territoire communal s'étend sur plus de 1'500 hectares, traversé par des chemins communaux dont la longueur totale dépasse 43 kilomètres.

Ces chemins forment une partie importante du patrimoine communal et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien réguliers.

A cet égard, le plan d'assainissement des chemins communaux joint au projet de budget 2014 les classifie en fonction de leur état de dégradation, selon une échelle allant de 1 à 3.

L'ensemble des travaux relatifs à leur entretien est estimé à un peu plus de CHF 4 millions. Le coût estimatif de réfection des chemins fortement dégradés s'élève à un peu moins de CHF 1 million.

Ce plan d'assainissement des chemins communaux datant de 2009, a été régulièrement mis à jour compte tenu des travaux réalisés ou reportés. Il est aussi actualisé en fonction des dégradations subites survenues ici ou là.

Pour 2014, les travaux budgétés dépassent CHF 800'000 alors que le plan d'assainissement des chemins communaux prévoyait un montant de près de CHF 250'000. Pour l'année 2015, le montant des travaux planifiés sera supérieur à CHF 1 million selon le plan d'assainissement.

Ces chiffres doivent être nuancés tant il est vrai que le préavis 03/2014 modifie ces constatations puisqu'il fait état d'un montant de CHF 2'000'000, devant être engagé en 2015, pour la seule réfection de la traversée de la localité, sans tenir compte des coûts annexes comme la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, notamment.

Il est aussi à remarquer que les travaux exécutés en 2010, 2011 et 2012 ont dépassé les montants planifiés dès 2009 et ce, largement. Nous pouvons nous en réjouir.

Par contre, s'agissant de l'axe transversal, à savoir les routes d'Hauteville et des Deux-Villages, l'intérêt qui est porté à leur entretien semble moindre, pour ne pas dire faible. Peut être est-ce dû à l'ampleur de la tâche ou au souhait de faire participer d'autres collectivités publiques aux travaux de réfection de cet axe principal.

Il est vrai que l'état de dégradation était jugé faible d'où de modiques montants consacrés à leur entretien, soit respectivement CHF 28'558 et CHF 210'559 selon le budget 2014. Il est à noter que l'axe principal comporte une dégradation très hétérogène.

Plus récemment, le Conseil communal a refusé un préavis traitant de la réfection de la chaussée à l'entrée du village, au bas de la route d'Hauteville.

Dans le cadre des discussions qui ont précédé le vote, il est apparu que les dépenses engagées étaient très élevées par rapport à l'importance du projet et que surtout, celui-ci manquait de cohérence eu égard aux réfections qui devaient intervenir tout au long de la traversée du village.

C'est aussi dans le cadre de ces discussions que nous avons pu apprendre qu'il existait une étude, réalisée il y a de nombreuses années visant à rénover et réhabiliter le centre et la traversée du village. Cette étude ayant eu un coût, il serait intéressant de savoir quels éléments pourraient être réutilisés aujourd'hui.

Constat

Selon notre appréciation, cela fait trop longtemps que la question de la réfection de cet axe transversal demeure en suspens ...

Avec le temps, l'intensité du trafic s'est accrue et la dégradation de la chaussée s'est accentuée au point de rendre quelques passages dangereux pour certains usagers comme notamment les cyclistes.

L'augmentation du trafic, notamment aux heures de pointe, a principalement pour effet de rendre dangereuse la traversée de ces routes, à tout le moins pour certains qui pourraient en être victimes lorsqu'ils se rendent quotidiennement à l'école. Il est vrai que les parents qui se chargent de déposer leur progéniture au plus près des bâtiments scolaires, si possible en s'arrêtant à peine, ont perdu de vue que le premier danger pour leurs enfants, c'est eux-mêmes.

Il suffit d'emprunter la route des Deux-Villages pour se rendre compte à quel point cette route n'est pas très attrayante et qu'elle ressemble plus à un boyau qu'à un cheminement agréable. On s'attend presque à trouver une signalétique "trou en formation", "absence de marquage" ou "chaussée dégradée".

Souhait

Nous sommes d'avis que pour des raisons sécuritaires et esthétiques, les routes d'Hauteville et des Deux-Villages doit être entièrement renouvelées. Cette traversée pourrait être la carte de visite de St-Légier-La Chiésaz, à condition toutefois d'être correctement urbanisée.

Et c'est là que se situe le sens même de cette motion. En effet, nous ne souhaitons pas que les chaussées soient simplement refaites, mais au contraire profiter de l'occasion pour repenser l'urbanisme de cet axe principal.

Les éléments suivants sont très importants et doivent orienter les études annoncées par le préavis 03/2014.

D'un point de vue de la sécurité, il s'agirait de sécuriser tous les passages pour piétons, de redimensionner les trottoirs, de créer des bandes cyclables là où il est techniquement possible d'en insérer, de ralentir le trafic par des obstacles amovibles afin de permettre le passage de convois exceptionnels en temps voulu.

Bien sûr qu'il convient de tenir compte des exigences légales en matière de circulation routière, eu égard notamment à la classification de cet axe routier, et bien évidemment de les appliquer. Cependant, vu l'accroissement du trafic, une amélioration de la sécurité passe nécessairement par son ralentissement et ce, par tous les moyens possibles sans aucune économie conceptuelle.

Du point de vue de l'aménagement, il serait souhaitable de délimiter ces différentes zones avec des matériaux différents, que ce soit par exemple au moyen d'un pavage de couleur ou d'un enrobé de couleur particulière. Les obstacles destinés à ralentir le trafic pourraient être réalisés sous forme de chicanes arborisées et, ou, fleuries, voire par la réalisation de quelques places de parc.

En effet, la réfection de ces chaussées ne doit pas se limiter à quelque chose de fonctionnel, mais bien au contraire à rendre esthétique cette traversée de village afin d'inciter les passants à s'y arrêter quelques instants pour flâner dans les ruelles des quartiers ou apprécier le paysage depuis la terrasse d'un estaminet. Si notre village compte plus d'agences immobilières que d'artisan ou de commerçant, l'urbanisation y est sans doute pour quelque chose.

Certaines Communes ont repensé leur traversée du village. Du côté de La Côte où elles ont parfois fait œuvre de pionniers en la matière. Plus près de nous, nous songeons à certaines communes du Jorat comme Mézières ou Carrouge qui ont récemment refait leur traversée de telle manière à ce que le passant soit incité à ralentir voire à s'arrêter quelques instants.

Il s'agit là de s'inspirer de ce qui a été fait ailleurs. Pour retenir les aspects positifs et se nourrir de l'expérience d'autrui afin d'éviter de procéder aux mêmes erreurs. Il convient aussi de garder à l'esprit l'aspect financier puisque ces aménagements sont généralement coûteux et qu'il n'est pas question de s'engager dans des dépenses pharaoniques que nos finances ne nous permettraient de toute manière pas d'assumer.

Par ailleurs, à notre sens, ces travaux de réfection et de réhabilitation ne doivent pas se limiter aux aspects fonctionnels et esthétiques. Ils ne font sens que si un plan de mobilité et de circulation y est intégré.

En effet, à quoi rimerait d'établir un tel plan n'incluant que des routes et chemins secondaires ? Nous sommes d'avis qu'il convient bien au contraire d'établir un plan de mobilité avec comme base de réflexion les routes d'Hauteville et des Deux-Villages.

Celui-ci doit permettre de délester cet axe, tant que faire se peut, du trafic sans cesse grandissant qu'il absorbe. Certes, certains diront que des obstacles naturels comme les cadences ferroviaires à 15 minutes se chargeront de régler le problème. C'est omettre que nous ne pouvons pas toujours nous en remettre au hasard !

Pour que ce ralentissement désiré ne génère pas que des bouchons, il faut trouver des exutoires au flot des véhicules. Les mesures à étudier pour délester le trafic de la route des Deux-Villages peuvent être contraignantes. Nous pensons par exemple à rendre en sens unique – dans le sens de la montée – les routes du Tirage et de l'Eglise ou à repenser l'accès de la route des Areneys, par exemple en inscrivant ce chemin en sens unique ouest-est pour tous les véhicules, à l'exception des transports scolaires.

Cette dernière mesure nous semble quoi qu'il en soit indispensable tant les parents d'élèves se comportent de manière irresponsable lorsqu'il s'agit de déposer leurs enfants à l'école. Il est urgent et important d'agir avant que l'irréparable ne se produise. Il serait faux de s'en remettre à la fatalité et après coup de dire que nous ne savions pas ...

Quant à la manière de parvenir à cet ensemble cohérent, nous sommes d'avis que le moyen le plus approprié consiste en un concours d'idées ouvert aux architectes et urbanistes ayant des références concrètes dans ce domaine, ceci afin de prendre, ici ou là, ce qui est proposé de bien sans toutefois se laisser enfermer dans un carcan souvent stérile ou stéréotypé.

D'un point de vue financier, nous sommes d'avis que les comptes de la Commune sont globalement bons et ce malgré les investissements conséquents entrepris ces dernières années.

En fixant clairement comme priorité de remettre en état fonctionnel et esthétique cette artère villageoise, il convient aussi d'admettre que ce projet devient prioritaire d'un point de vue financier. C'est pourquoi nous proposons qu'il soit étudié la possibilité de constituer des réserves financières durant la phase d'étude du projet, ceci au minimum à hauteur de CHF 500'000 par année, et ce dès 2015.

La constitution de ce fonds de réserve, spécialement dédié à la réfection de ces deux routes, permettrait d'anticiper le coût de financement des travaux et d'en amortir les effets. Il ne serait pas inutile de savoir si la constitution d'un tel fonds dédié est prise en compte d'un point de vue péréquatif, puisque les routes en sont apparemment un des éléments moteur.

Finalement, constatant que plusieurs projets de réfection ont vu le jour, sans toutefois qu'il leur ait été donné la suite qu'ils méritaient, nous sommes d'avis qu'il convient de fixer une échéance pour la réalisation des travaux, ceux-ci devant être terminés, selon nous, au plus tard quatre années entières après l'adoption de la présente motion.

En effet, tout autre solution reviendrait à travailler sur une énième étude dont le futur se révélerait aussi brumeux que les précédentes puisque celles-ci existent et qu'elles n'ont pas été suivies d'effets.

En conclusion, nous aimons à penser qu'il appartient à chaque génération de porter sa pierre à l'édifice pour rendre les choses meilleures et nous sommes convaincus que ce projet y participe. Tout comme nous sommes convaincus que la décision la plus difficile consiste à avoir le courage de faire et la plus facile de s'en remettre aux générations futures.

C'est d'abord pour cette raison que nous proposons au Conseil communal d'adopter la présente motion consistant à demander à la Municipalité de :

- Présenter au Conseil communal dans les meilleurs délais un plan de mobilité communal visant à réduire la circulation sur la Route des Deux-Villages et à y ralentir le trafic tant par l'aménagement de celle-ci que par celle des rues adjacentes et affluentes ;
- Présenter au Conseil communal un projet de réfection de la Route des Deux-Villages et de la Route d'Hauteville prenant en compte les propositions techniques et urbanistiques du plan de mobilité communal ;
- Dans le même esprit, de présenter à ce même Conseil les différentes options urbanistiques résultant d'une mise au concours ;
- De prendre toutes les mesures nécessaires pour que la fin des travaux intervienne au plus tard à la fin de la quatrième année après celle de l'adoption de la présente motion.

St-Légier-La Chiésaz, le 5 juin 2014



Patrick Bays



Gérard Leyvraz



Michel Mamin